



Déclaration Liminaire

Unsa Education

FSU

CTSD du 8 avril 2019

Les organisations syndicales Unsa Education et FSU sont opposées aux nouvelles règles du mouvement départemental imposées nationalement. Elles sont en désaccord sur le fond mais aussi sur la forme car les nouvelles règles s'installent au mépris du travail accompli localement les années précédentes par les délégués du personnel. L'Unsa Education et la FSU ont néanmoins agi et ont été forces de propositions dans les groupes de travail et le CTSD du 28 mars pour atténuer les effets négatifs des contraintes nationales. Cette opposition a été manifestée à nouveau par un avis défavorable au CTSD.

Le vote unanimement contre la circulaire départementale a décidé de la convocation d'un second CTSD. Mais l'Unsa Education et la FSU ont constaté que le dialogue social était sans doute arrivé à terme et qu'un second CTSD s'annonçait donc de pure forme. Elles ont ainsi proposé un boycott de ce deuxième CTSD afin qu'il ne se tienne pas. En outre, cette action avait pour avantage de protéger les personnels administratifs soumis à une charge de travail accrue.

L'Unsa Education et la FSU constatent que leur proposition n'a pas été suivie et le regrettent. Elles informent que, dans ces conditions et pour les raisons évoquées précédemment, elles ne prendront pas part à un second vote sur la circulaire mouvement départementale.

Pour conclure, l'Unsa Education et la FSU demandent à monsieur le directeur académique de garantir le bon fonctionnement du CTSD selon les règles en vigueur et ainsi de considérer un expert invité pour ce qu'il doit être, c'est-à-dire chargé d'une expertise précise, et non pas comme un membre à part entière de l'instance.